

Projet échange céréaliers-éleveurs

Le projet échange céréaliers éleveurs porté par Bio en Normandie et financé par la DRAAF avait pour objectif d'évaluer la faisabilité d'une relocalisation d'aliments biologiques à destination des élevages des fermes. La mission de Bio en Normandie était de mettre en relation éleveurs, céréaliers et opérateurs en vue de structurer une filière locale. Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs actions ont pu être mises en œuvre :

- Une enquête sur les besoins d'achats en céréales-protéagineux-fourrages de tous les éleveurs biologiques de Normandie. En amont de l'enquête concertation des éleveurs et céréaliers ayant déjà des relations partenariales, construction d'une grille d'enquête sur les besoins des éleveurs, et de la mise en ligne de ces contacts.

Cette enquête a été communiquée auprès des adhérents de BeN le 5 juillet 2024, et a été partagée pendant trois mois.

Méthodologie :

Les surfaces couvertes ont été de **10 555 ha**. La répartition départementale est la suivante :

- 1357 ha pour la Seine-maritime
- 1006 ha pour l'Eure
- 2835 ha pour l'Orne
- 2208 ha pour la Manche
- 2806 ha pour le Calvados

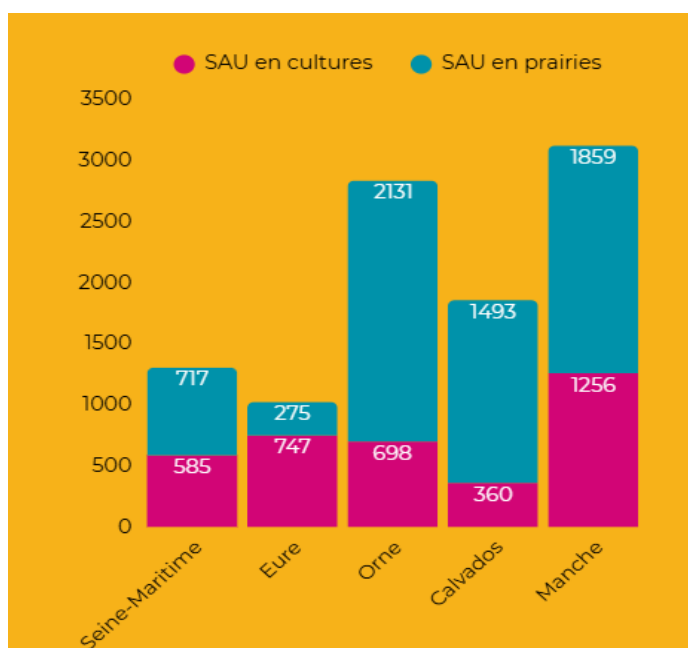


Figure 1: Répartition de la SAU par départements

Bio en Normandie

Association à but non lucratif (loi 1901) | Siret : 85067572900022 | APE : W9499Z

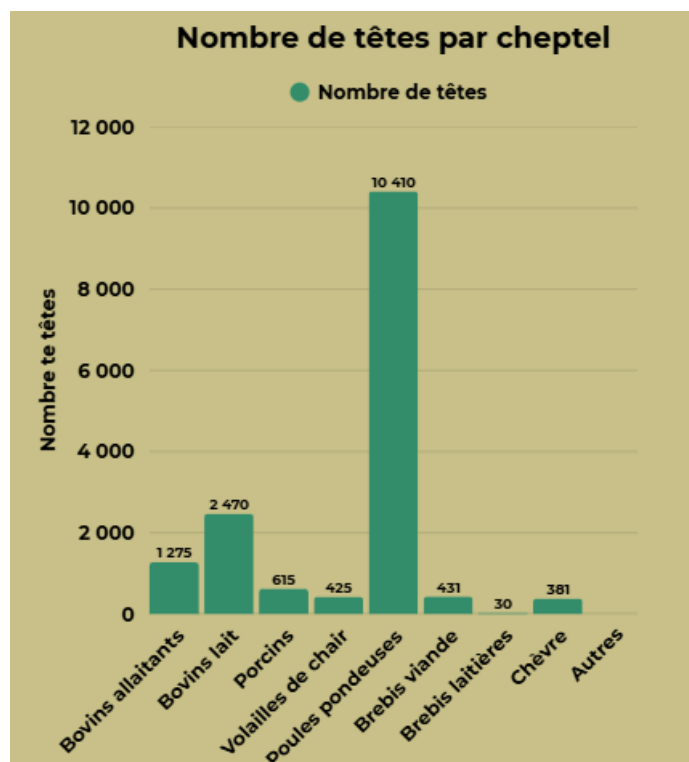
Siège social : 2 bis Longue vue des astronomes 14111 Louvigny

Site de Val de Reuil : Pôle d'agriculture des hauts prés - 1 voie des Vendaises - Parc d'activité du Vauvray - 27100 Val de Reuil.

Tel : 06.99.78.52.92 - Mail : contact@bio-normandie.org - Site : <https://bio-normandie.org/>

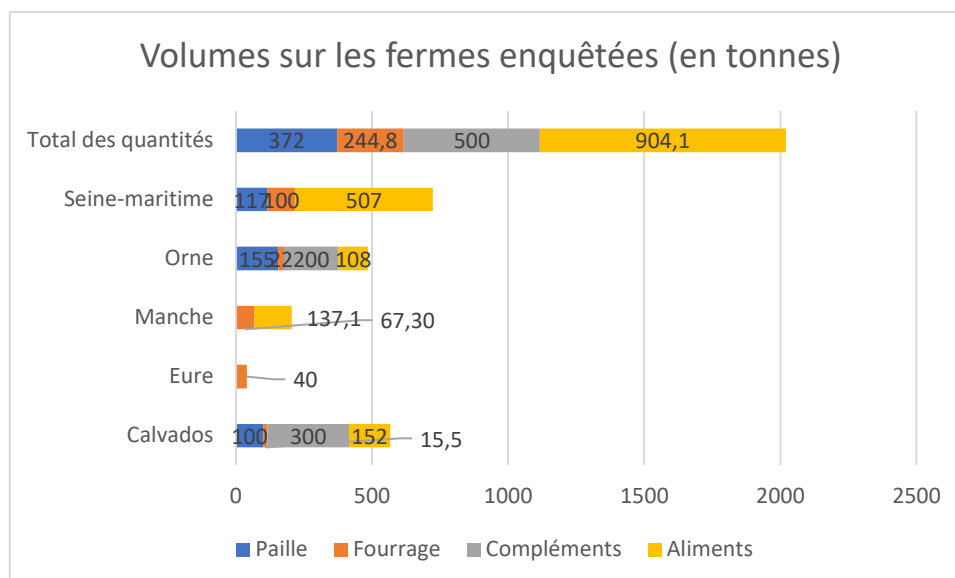
2 producteurs des Yvelines ont répondu au questionnaire, ce qui fausse légèrement le total.

La forte prévalence des départements bas-normands dans l'enquête est à mettre en lien avec la présence de céréaliers et d'éleveurs bios sur ces départements, plus nombreux que dans les territoires de l'ex-Haute-Normandie. La SAU enquêtée en culture est 3647 ha, soit 15% de la surface AB en grandes cultures de la Normandie.



Le panel regroupe principalement des élevages bovins allaitants (35 exploitations, 1 275 bovins) et laitiers (35 exploitations, 2 470 vaches laitières, soit environ 70 vaches par ferme), mais également des ateliers porcins, volailles, ovins et caprins. Cette diversité implique des besoins alimentaires variés et parfois spécifiques, notamment pour les ateliers volailles où la régularité et la qualité des aliments sont cruciales. Ce panel est à l'image des élevages biologiques de Normandie, avec une forte prévalence bovine.¹ Dans le cadre de notre projet, il est à noter que les besoins des éleveurs laitiers seront plus importants que les allaitants, la part de bovins par ferme étant plus importante chez les premiers (70) que les seconds (36). Si les filières ovines sont parfois présentes, les porcins sont peu représentées, à l'image d'une filière est peu présente.

¹ Agriscopie 2025



Le graphique ci-joint indique les volumes déclarés lors de l'enquête. Celui-ci n'est pas exhaustif. Parmi les 112 réponses à l'enquête, seul 46 ont pu déclarer leurs volumes ainsi que le détail de leur besoin d'aliments. On peut noter un retour assez détaillé de la Seine-Maritime, alors que les données manquent pour la Manche, pourtant largement représentées dans les différentes actions.

Les échanges céréaliers-éleveurs : une réalité effective avec peu de structuration

L'autonomie alimentaire est déjà significative : **plus de 7 000 rations sont produites directement sur les fermes**. Toutefois, la majorité des exploitations continue d'acheter des produits à l'extérieur. **Les achats concernent principalement les fourrages (foin, luzerne, maïs), la paille, les céréales (blé, orge, triticale, maïs grain), ainsi que des aliments composés et compléments (correcteurs azotés, protéines, minéraux)**. Les approvisionnements se font majoritairement par le bouche-à-oreille et les réseaux de proximité (voisins, agriculteurs locaux), puis par les coopératives et fabricants d'aliments. Certains opérateurs spécialisés, comme Biocer, sont également cités, mais parfois associés à des difficultés d'offre ou de disponibilité.

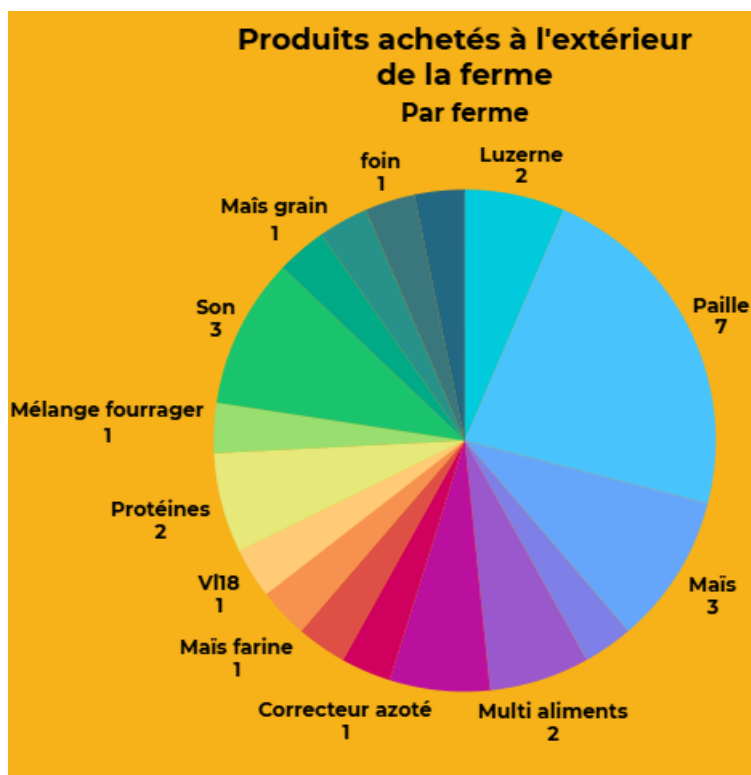
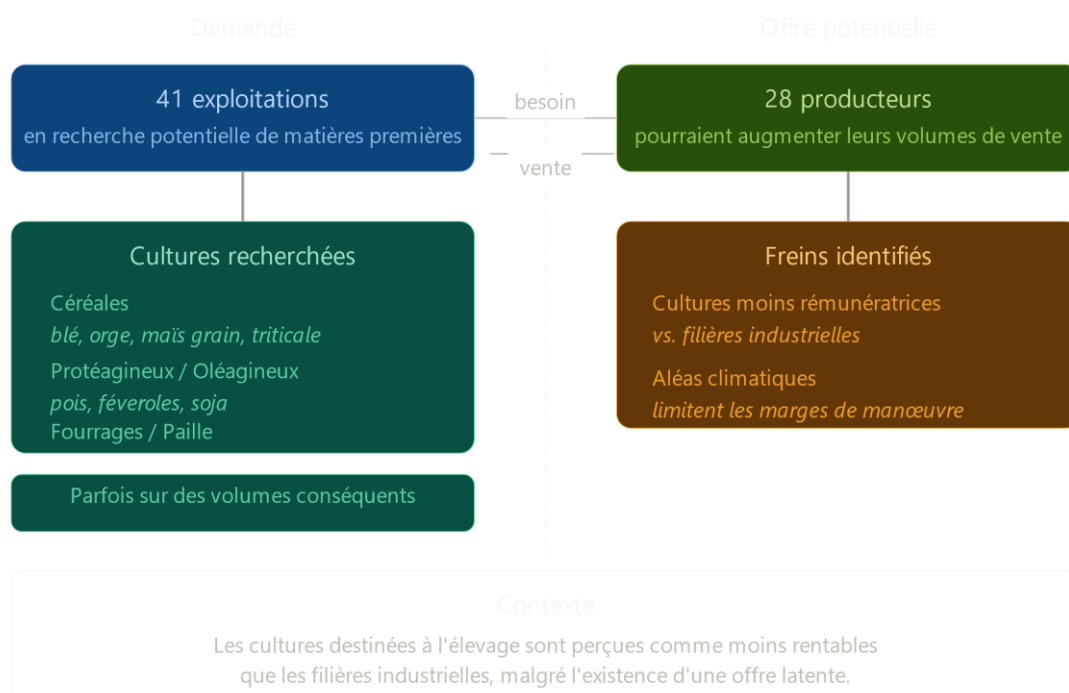


Figure 2:

La majorité des répondants (67 sur 75) ne déclare pas de problèmes majeurs d'approvisionnement. Néanmoins, plusieurs points de tension apparaissent : distance et coût du transport, manque d'offre locale en bio, difficultés d'accès au foin, qualité sanitaire (mycotoxines, humidité, propreté), manque de volumes disponibles ou encore capacité de stockage limitée. Ces éléments constituent des freins structurels au développement d'échanges plus systématiques. On peut par exemple noter que 19 répondants ne disposent pas de capacité de stockage des achats.

Concernant les pratiques actuelles, 36 exploitations déclarent pratiquer des échanges avec d'autres agriculteurs, mais ceux-ci restent largement informels : seuls deux cas de contractualisation sont mentionnés. Cela montre que les échanges existent déjà mais reposent essentiellement sur la confiance et les relations interpersonnelles. Malgré cela, l'intérêt pour une structuration plus formalisée est réel : 46 répondants se disent prêts à contractualiser des échanges, principalement sur des durées d'un à trois ans, traduisant une volonté de sécurisation tout en conservant de la souplesse. Parmi les acteurs évoqués dans les échanges, certains sont directement cités comme pouvant poser problème dans le recours aux échanges.

Les motivations principales pour changer de source d’approvisionnement sont le prix, la relocalisation territoriale et des considérations éthiques. La réduction des émissions de CO₂ apparaît moins déterminante que les enjeux économiques et territoriaux. Le prix demeure toutefois un critère central et récurrent dans l’ensemble des réponses, à la fois comme levier et comme frein. Les éleveurs insistent sur la nécessité d’un “juste prix”, garantissant que chaque partie soit gagnante, sans spéculation excessive ni déséquilibre économique.



Une part importante des exploitations (41) se déclare en recherche potentielle de céréales, protéagineux, oléagineux, fourrages ou paille, parfois sur des volumes conséquents. Les besoins portent notamment sur le blé, l’orge, le maïs grain, le triticale, les pois, féveroles, soja ou encore la luzerne. En parallèle, 28 producteurs indiquent qu’ils pourraient augmenter leurs volumes de vente, même si certains soulignent que les cultures destinées à l’élevage sont moins rémunératrices que les filières industrielles, et que les aléas climatiques limitent les marges de manœuvre.

Les freins identifiés au développement des échanges sont multiples mais cohérents. Ils concernent principalement le prix, la qualité sanitaire des produits, la capacité de stockage, le transport, la trésorerie post-récolte, la durée d’engagement et la confiance entre partenaires. La question de la qualité revient de manière insistante : crainte des mycotoxines, des ravageurs

(charançons), respect des normes bio, stabilité des rations pour les volailles, conditions de séchage et d'humidité. Les exploitations de petite taille évoquent également la difficulté de stocker de gros volumes ou de prendre le risque d'un stockage long.

Les besoins exprimés pour faciliter les échanges sont plus structurels que techniques. Si certains mentionnent le stockage, le triage, le séchage ou le transport, la majorité des attentes porte sur la mise en relation, la création d'un cadre juridique clair, l'élaboration de contrats types, l'appui technique et la médiation en cas de litige. **Les répondants attendent qu'un acteur tiers joue un rôle de facilitateur, de garant moral et commercial, et de structuration de la filière. Le réseau Bio en Normandie est identifié comme pouvant assurer cette fonction :** centralisation des offres et demandes, clarification des règles, accompagnement et sécurisation des échanges.

Enfin, une partie des exploitations (32) se dit prête à échanger céréales ou fourrages contre des coproduits d'élevage (fumier principalement, mais aussi petit lait, fientes, copeaux), ouvrant des perspectives d'échanges intégrant la fertilisation et la complémentarité agronomique.

En conclusion, l'enquête met en évidence un potentiel réel pour structurer des échanges céréaliers-éleveurs territorialisés en Normandie. Les volumes existent, la volonté est présente et l'intérêt pour la contractualisation est significatif. Toutefois, la réussite du projet reposera sur plusieurs conditions : sécurisation des prix et des paiements, garantie de qualité sanitaire, organisation logistique (stockage et transport), souplesse contractuelle et mise en place d'un tiers de confiance capable d'assurer coordination, transparence et équité. Les bases d'une dynamique collective sont réunies, mais nécessitent un cadre structurant pour passer d'échanges informels à une véritable filière organisée.

Leviers d'actions possibles :

- **Contractualisation** : Elle permettrait d'établir des engagements clairs et mutuellement avantageux, en définissant notamment les volumes, les qualités des produits (aliments, compléments, fourrages, paille, etc.), les prix, ainsi que les modalités de livraison et de paiement. Ces contrats, souvent formalisés sur une ou plusieurs campagnes, offrent une visibilité accrue aux deux parties : les céréaliers bénéficient d'un débouché stable pour leurs productions, tandis que les éleveurs s'assurent d'un approvisionnement régulier et adapté à leurs besoins nutritionnels. La valorisation de contrats pluriannuels est également une piste à creuser. Elle permettrait une sécurisation des prix et serait une incitation pour les producteurs désireux d'y participer. L'objectif serait de formaliser des partenariats durables. A ce jour, ils sont peu utilisés par les agriculteurs, du fait d'une absence de planification. Si l'outil est

intéressant car structurant, une phase de sensibilisation pourrait être réalisée auprès des producteurs.

- **La mise en lien** : un rôle clé en tant qu'intermédiaire pour **faciliter la mise en relation** entre ces acteurs. Sa mission consisterait à : fédérer un réseau de producteurs. Cette action serait appuyée par une réalité identifiée dans notre questionnaire : la volonté de 33 producteurs enquêtés qui manifestent un intérêt à une mise en relation accrue autour d'un tel projet. Une rencontre pourrait ainsi être organisée, où les résultats du questionnaire seraient restitués, et des échanges pourraient faire émerger une dynamique locale.

La dynamique inspirée par Le Havre Seine métropole dans le projet d'études filières portée par le bureau d'études Ceresco en 2023 rappelle que les collectivités souhaitent s'impliquer dans des projets de structuration de filières durables. Organiser des événements auprès des collectivités et en lien avec elles pourraient permettre de mettre en lien les bénéfices de ces échanges locaux.

- **Bourse d'échanges** : Ce terme désigne deux réalités : Il peut s'agir d'une mise en relation entre acheteurs et vendeurs après une étude de marché. Dans d'autres cas, il peut être ajouté un surplus de réunion pour faire le bilan des échanges passés et préparer les échanges à venir. Ce système a démontré son efficacité pour la mise en relation à l'instant T entre les différents producteurs. La gestion d'un outil est cependant chronophage, et sollicite un financement important. Un exemple d'un tel projet porté par Bio Aquitaine a dû être arrêté en 2012 pour cette raison. L'organisation du groupe avec une réunion, bien que moins structuré permet toutefois d'anticiper les évolutions du marché, et de renforcer l'interconnaissance entre céréaliers et éleveurs. L'organisation de telles réunions pourrait être une piste intéressante entre des régions de plus en plus spécialisées, comme la plaine de Caen ou le pays d'Auge. En termes de mise en oeuvre, une bourse aux échanges demande une journée de préparation pour une journée de réunion. Cette quantité de travail pourrait correspondre aux contraintes de BeN.
- **La création d'un listing acheteurs-vendeurs** : La rédaction d'un catalogue pérennisant acheteurs, producteurs, vendeurs peut permettre l'établissement d'un outil efficace et planificateur. Sa mise en place demanderait un financement important et à mettre à jour.
- **Elaboration de fiches techniques** : La rédaction de fiches techniques pourrait permettre d'avoir un ordre de grandeur des prix pour telle ou telle denrée, de discuter sur la valeur alimentaire d'un fourrage par rapport à son stade de récolte. L'intérêt serait de donner une base à la négociation en fournissant des repères à chacun des parties. Des rendez-vous « la plaquette sous le bras » pourraient être imaginées.

Bio en Normandie

Association à but non lucratif (loi 1901) | Siret : 85067572900022 | APE : W9499Z

Siège social : 2 bis Longue vue des astronomes 14111 Louvigny

Site de Val de Reuil : Pôle d'agriculture des hauts prés - 1 voie des Vendaises - Parc d'activité du Vauvray - 27100 Val de Reuil.

Tel : 06.99.78.52.92 - Mail : contact@bio-normandie.org - Site : <https://bio-normandie.org/>

- **Accompagner les producteurs** : Comme d'autres structures, Bio en Normandie pourrait proposer des programmes de formation sur la gestion économique des exploitations, un travail sur le prix de revient, de façon à accompagner les producteurs dans la création de nouveaux débouchés durables. L'intérêt de la structuration de filières réside dans l'accompagnement de tous les acteurs et ils en font partie. Cette partie pourrait comprendre des diagnostics individuels sur les exploitations, avec une aide sur les aides disponibles, et un suivi du débouché. Ces accompagnements permettraient de planifier le développement d'outils, afin d'optimiser assolement et rotations, au vu des besoins de la filière.
- **Marque et labels circuit** : Une animation territoriale pourrait envisager une valorisation de ces échanges à travers des labels territoriaux, afin d'orienter les produits de ces filières vers la restauration collective. Si les échanges céréaliers-éleveurs ne sont pas destinés directement à l'alimentation humaine, les produits de ces filières locales pourraient être destinés à l'action
- **Site internet** : Dans certaines régions, des plateformes d'échanges en ligne ont pu être mise en place. Leur résultat est plutôt mitigé. Avec certains étés secs, de nombreux producteurs ont préféré faire face à l'urgence plutôt que de s'investir dans une démarche nouvelle. Elle implique un devoir de rigueur des producteurs qui n'est pas encore. Un besoin d'animation semble important pour la faire fonctionner.
- **Investir dans un organisme stockeur** : Dans certaines régions, on observe la mise en place d'un organisme intermédiaire fédérateur des échanges (Alsace ; Eure-et-Loir). La mise en place d'une telle structure soulève plusieurs enjeux :
 - 1) La mobilisation d'un tissu de producteurs suffisant pour une mobilisation collective
 - 2) Un tissu de producteurs fort sur une zone restreinte.
 - 3) Présence de ressources financières

Sur la région Normandie, le réseau parfois peu dense d'agriculteurs biologiques répartis de façon régulière sur les 2 départements rend difficile la mise en place d'une structure pour gérer les échanges. Cette caractéristique géographique amène jusqu'à présent, à ne pas aller plus loin concernant les deux autres aspects (mobilisation d'un collectif et de financement). Le contexte des échanges de matières premières biologiques en Haute-Normandie regroupe peu de facteurs favorables au développement d'une organisation collective. Néanmoins ces échanges existent et la demande des agriculteurs pour les formaliser est réelle.

- **Système des petites annonces** : Présent dans de nombreux GRAB, ce système pourrait être amplifié. Le système repose sur soit par une mise en relation directe avec d'autres producteurs (cela passe par la connaissance des pratiques de terrain). Cette organisation est très informelle, cependant elle a l'intérêt d'être très simple dans sa

Bio en Normandie

Association à but non lucratif (loi 1901) | Siret : 85067572900022 | APE : W9499Z

Siège social : 2 bis Longue vue des astronomes 14111 Louvigny

Site de Val de Reuil : Pôle d'agriculture des hauts prés - 1 voie des Vendaises - Parc d'activité du Vauvray - 27100 Val de Reuil.

Tel : 06.99.78.52.92 - Mail : contact@bio-normandie.org - Site : <https://bio-normandie.org/>

mise en oeuvre. Historiquement c'est de cette manière que le GRABHN met en relation acheteurs et vendeurs.

- **Groupe de messagerie**: En complément des petites annonces et de la bourse aux échanges, un groupe d'échange par adresse email semble approprié pour mettre en relation acheteurs et vendeurs à un instant « t ». Le groupe de messagerie est un environnement en ligne qui permet de discuter d'un sujet spécifique. Il existe deux types de rôles d'utilisateur du groupe de messagerie : participant et administrateur. Les participants s'abonnent au groupe et participent à des discussions de groupe. Les administrateurs créent le groupe, et gèrent les discussions et les membres du groupe. Un producteur peut l'utiliser de façon autonome et devenir participant en choisissant de s'inscrire au groupe. Les administrateurs pourront être des salariés du GRABHN.

Conclusion :

Malgré un contexte socio-économique et législatif *a priori* favorable au développement de l'organisation collective en Normandie, les producteurs semblent **trouver des solutions individuelles** pour leurs échanges (approvisionnement et débouchés), sans recourir à une structure collective formalisée. Le contexte des échanges de matières premières biologiques en Haute-Normandie regroupe peu de facteurs favorables au développement d'une organisation collective. Néanmoins ces échanges existent et la demande des agriculteurs pour les formaliser est réelle.

Outils	Modalités de réussite	Contraintes
Bourse aux échanges	Complémentarité entre deux zones (ex : polyculture et élevage)	Contexte pédoclimatique
Listing acheteur-vendeur	Mises à jour régulières	Financement réguliers
Fiches techniques	Rédaction de fiches correspondant aux attentes locales	Financement ponctuel pour la rédaction des fiches
Contrats	Producteurs motivés par la signature de contrat	Financement ponctuel pour la rédaction de contrats
Plateforme internet	Complémentarité entre deux zones	Financement ponctuel, mais conséquent, pour la création et la maintenance du site
Organisme stockeur	Créer une coopérative	Densité d'acteurs et financement conséquent.
Organismes tiers	Rassemblement d'un collectif au sein d'une forte densité d'acteurs	Densité d'acteurs et financement conséquent.
Petites annonces	Réseau de diffusion d'information	Diffusion de l'information

Figure 3: Synthèse des outils d'accompagnements des échanges entre producteurs

Bio en Normandie

Association à but non lucratif (loi 1901) | Siret : 85067572900022 | APE : W9499Z

Siège social : 2 bis Longue vue des astronomes 14111 Louvigny

Site de Val de Reuil : Pôle d'agriculture des hauts prés - 1 voie des Vendaises - Parc d'activité du Vauvray - 27100 Val de Reuil.

Tel : 06.99.78.52.92 - Mail : contact@bio-normandie.org - Site : <https://bio-normandie.org/>